



RBC Assurances

États financiers audités des

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

31 décembre 2015

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Table des matières

31 décembre 2015

	<u>Page</u>
États financiers et informations supplémentaires	
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	3 – 4
Fonds d'obligations RBC Vie	5 – 6
Fonds équilibré RBC Vie	7 – 8
Notes annexes	9 – 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du

Fonds d'accroissement variable RBC Vie

Fonds d'obligations RBC Vie

Fonds équilibré RBC Vie

(collectivement appelés les « Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Informations non auditées

Nous n'avons procédé ni à un audit ni à un examen, et n'avons pris aucune autre mesure pour nous assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des points saillants financiers et des 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent présentés dans les états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L. | S.F.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 18 avril 2016

Fonds d'accroissement variable RBC Vie

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts	(2 813 126) \$	2 646 279 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	25 567 669	30 656 750	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Activités de financement		
Débiteurs - porteurs de parts	-	-	Perte nette sur les placements	3 006 919	4 447 552
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres actifs	-	-
Autres	-	-	Variation des autres passifs	(2 320)	(26 819)
	25 567 669	30 656 750	Achats de placements	(929 565)	(8 041 484)
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Dette bancaire	-	-		2 273 635	2 475 109
Autres passifs	-	-	Activités de financement		
Créditeurs - porteurs de parts	-	-	Distributions aux porteurs de parts	-	-
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	12 830	15 150	Produit de l'émission de parts	1 512 701	1 884 340
Autres	-	-	Rachat de parts	(3 786 336)	(4 359 449)
	12 830	15 150	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Actif net attribuable aux porteurs de parts	25 554 839 \$	30 641 600 \$		(2 273 635)	(2 475 109)
Actif net attribuable aux porteurs de parts par part	36,71 \$	40,72 \$	Augmentation (diminution) de la trésorerie	-	-
			Trésorerie au début de l'exercice	-	-
			Trésorerie à la fin de l'exercice	- \$	- \$
État du résultat global			Autres frais assumés par le gestionnaire (note 8)		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Revenus			Ventes et rachats de parts (note 9)		
Distribution du fonds sous-jacent	929 565 \$	7 909 571 \$	Parts émises	35 185	41 211
Perte réalisée à la vente de placements	(1 117 449)	(130 641)	Produit de l'émission de parts	1 512 701 \$	1 884 340 \$
Diminution de la plus-value latente des placements	(1 889 470)	(4 316 911)	Parts rachetées	91 431	106 576
	(2 077 354)	3 462 019	Montants payés au rachat	3 786 336 \$	4 359 449 \$
Charges			Fonds d'actions canadiennes RBC, série O		
Frais de gestion	733 075	808 617	Nombre de parts	1 328 612	1 420 142
Autres frais administratifs	2 697	7 123	Coût	33 753 473 \$	36 953 084 \$
	735 772	815 740	% détenu dans le fonds	9,8600 %	12,5188 %
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts	(2 813 126) \$	2 646 279 \$	Juste valeur	25 567 669 \$	30 656 750 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts par part	(4,04) \$	3,37 \$	Juste valeur par part	19,24 \$	21,59 \$
			Tableau des actifs investis		
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts			Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 10)		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014	Au	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Actif net au début de l'exercice	30 641 600 \$	30 470 430 \$	Niveau 1		
Dépôts de primes	1 512 701	1 884 340	25 567 669 \$ 30 656 750 \$		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux porteurs de parts	(2 813 126)	2 646 279	Tableau des actifs investis		
	29 341 175	35 001 049	Fonds d'actions canadiennes RBC, série O		
Retraits	3 786 336	4 359 449	Nombre de parts		
Actif net à la fin de l'exercice	25 554 839 \$	30 641 600 \$	Coût		
			%		
			Juste valeur		
			Juste valeur par part		
			Montants payés au rachat		
			Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC		
			Autres		
			Autres passifs		
			Créditeurs - porteurs de parts		
			Dette bancaire		
			Trésorerie et équivalents de trésorerie		
			Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur		
			Débiteurs - porteurs de parts		
			Autres actifs		
			Autres		
			Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC		
			Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC		
			Dette bancaire		
			Autres passifs		
			Créditeurs - porteurs de parts		
			Autres		
			Actif net attribuable aux porteurs de parts		
			Actif net attribuable aux porteurs de parts par part		

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Banque Royale du Canada	7,0	TransCanada Corp.	2,0
La Banque Toronto-Dominion	6,8	Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	1,9
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,8	TELUS Corp.	1,7
Suncor Énergie Inc.	4,4	Power Corporation du Canada	1,7
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	4,3	Financière Sun Life inc.	1,7
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,4	Alimentation Couche-Tard Inc.	1,6
Banque de Montréal	3,1	Les Compagnies Loblaw Itée	1,6
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	3,1	Thomson Corp.	1,5
Canadian Natural Resources Ltd.	3,0	Rogers Communications Inc., cat. B	1,5
Société Financière Manuvie	2,8	Cenovus Energy Inc.	1,4
Enbridge Inc.	2,5	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	1,3
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,3	Brookfield Property Partners LP	1,2
BCE Inc.	2,1	% total des 25 principaux titres	68,7

Points saillants financiers (non audité)

Le tableau suivant présente les principales informations financières sur le fonds et a pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts	36,71 \$	40,72 \$	37,26 \$	33,49 \$	31,42 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts (en milliers de dollars)	25 555 \$	30 642 \$	30 470 \$	29 694 \$	31 359 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	(2 813) \$	2 646 \$	3 340 \$	1 631 \$	(4 277) \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	1 513 \$	1 884 \$	1 790 \$	2 337 \$	2 393 \$
Retraits (en milliers de dollars)	3 786 \$	4 359 \$	4 353 \$	5 633 \$	7 811 \$
Nombre de parts en circulation	696 206	752 452	817 817	886 693	997 958
Ratio des frais de gestion ¹	2,62 %	2,67 %	2,52 %	2,43 %	2,50 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	18,00 %	24,24 %	41,26 %	46,00 %	58,58 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³ Les points saillants financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 sont fondés sur les PCGR du Canada.

Fonds d'obligations RBC Vie

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	68 498 \$	270 252 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	3 818 303	4 109 915	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Profit net sur les placements	(11 184)	(220 941)
Débiteurs - porteurs de parts	-	-	Variation des autres actifs	-	-
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres passifs	(116)	(1 848)
Autres	-	-	Achats de placements	(149 324)	(157 451)
	3 818 303	4 109 915	Produit de la vente de placements	452 120	386 296
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Dette bancaire	-	-		359 994	276 308
Autres passifs			Activités de financement		
Créditeurs - porteurs de parts	-	-	Distributions aux porteurs de parts	-	-
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	1 570	1 686	Produit de l'émission de parts	230 507	275 093
Autres	-	-	Rachat de parts	(590 501)	(551 401)
	1 570	1 686	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Actif net attribuable aux porteurs de parts	3 816 733 \$	4 108 229 \$		(359 994)	(276 308)
Actif net attribuable aux porteurs de parts par part	33,97 \$	33,47 \$	Augmentation (diminution) de la trésorerie	-	-
			Trésorerie au début de l'exercice	-	-
			Trésorerie à la fin de l'exercice	- \$	- \$
État du résultat global			Autres frais assumés par le gestionnaire (note 8)		
Pour les exercices clos les 31 décembre			Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2015	2014		2015	2014
Revenus			Ventes et rachats de parts (note 9)		
Distribution du fonds sous-jacent	144 170 \$	138 740 \$	Parts émises	6 099	8 067
Profit réalisé à la vente de placements	53 440	35 676	Produit de l'émission de parts	230 507 \$	275 093 \$
Augmentation (diminution) de la plus-value latente des placements	(42 256)	185 265	Parts rachetées	16 489	16 772
	155 354	359 681	Montants payés au rachat	590 501 \$	551 401 \$
Charges					
Frais de gestion	85 955	87 742			
Autres frais administratifs	901	1 687			
	86 856	89 429			
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	68 498 \$	270 252 \$			
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts par part	0,61 \$	2,13 \$			
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts			Tableau des actifs investis		
Pour les exercices clos les 31 décembre			Fonds d'obligations canadiennes RBC, série O		
	2015	2014		2015	2014
Actif net au début de l'exercice	4 108 229 \$	4 114 285 \$	Nombre de parts	553 257	596 297
Dépôts de primes	230 507	275 093	Coût	3 482 669 \$	3 730 123 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	68 498	270 252	% détenu dans le fonds	0,0277 %	0,0360 %
	4 407 234	4 659 630	Juste valeur	3 818 303 \$	4 109 915 \$
Retraits	590 501	551 401	Juste valeur par part	6,90 \$	6,89 \$
Actif net à la fin de l'exercice	3 816 733 \$	4 108 229 \$			
Nombre de parts en circulation	112 352	122 742			

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'obligations RBC Vie (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Province de l'Ontario, 3,450 %, 2 juin 2045	3,4	Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,350 %, 15 sept. 2023	1,2
Province de l'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2043	2,5	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay	1,2
Province de l'Ontario, 2,900 %, 2 déc. 2046	2,3	Province de l'Ontario, 6,500 %, 8 mars 2029	1,2
Province de l'Ontario, 4,600 %, 2 juin 2039	2,2	Province de l'Ontario, 4,000 %, 2 juin 2021	1,1
Province de l'Ontario, 4,650 %, 2 juin 2041	2,0	Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, mars 2016	1,1
Province de l'Ontario, 2,850 %, 2 juin 2023	2,0	La Banque Toronto-Dominion, 2,447 %, 2 avril 2019	1,1
Province de l'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2025	1,8	Province de l'Ontario, 4,700 %, 2 juin 2037	1,0
Province de l'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2024	1,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0
Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC	1,8	Province de l'Ontario, 3,150 %, 2 juin 2022	1,0
Province de Québec, 3,000 %, 1 ^{er} sept. 2023	1,6	Province de l'Ontario, 4,400 %, 2 juin 2019	1,0
Province de l'Ontario, 4,200 %, 2 juin 2020	1,3	Fonds en devises des marchés émergents RBC	1,0
Province de Québec, 3,750 %, 1 ^{er} sept. 2024	1,3	Contrat à terme sur obligations du Trésor des États-Unis à 10 ans, mars 2016	-2,4
Province de Québec, 5,000 %, 1 ^{er} déc. 2041	1,2	% total des 25 principaux titres	34,7

Points saillants financiers (non audité)

Le tableau suivant présente les principales informations financières sur le fonds et a pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts	33,97 \$	33,47 \$	31,30 \$	32,13 \$	31,20 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts (en milliers de dollars)	3 817 \$	4 108 \$	4 114 \$	4 486 \$	4 715 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	68 \$	270 \$	(105) \$	130 \$	344 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	231 \$	275 \$	292 \$	309 \$	366 \$
Retraits (en milliers de dollars)	591 \$	551 \$	558 \$	668 \$	1 018 \$
Nombre de parts en circulation	112 352	122 742	131 447	139 626	151 116
Ratio des frais de gestion ¹	2,19 %	2,18 %	2,16 %	2,16 %	2,05 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	22,38 %	35,76 %	31,64 %	33,88 %	49,74 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³ Les points saillants financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 sont fondés sur les PCGR du Canada.

Fonds équilibré RBC Vie

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	56 249 \$	1 064 740 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	12 213 757	13 031 587	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Perte nette (profit net) sur les placements	238 966	(579 171)
Débiteurs - porteurs de parts	-	-	Variation des autres actifs	-	-
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres passifs	(365)	(9 726)
Autres	-	-	Achats de placements	(658 865)	(857 833)
	12 213 757	13 031 587	Produit de la vente de placements	1 237 729	1 371 623
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Dette bancaire	-	-		873 714	989 633
Autres passifs			Activités de financement		
Créditeurs - porteurs de parts	-	-	Distributions aux porteurs de parts	-	-
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	6 123	6 488	Produit de l'émission de parts	684 140	808 720
Autres	-	-	Rachat de parts	(1 557 854)	(1 798 353)
	6 123	6 488	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Actif net attribuable aux porteurs de parts	12 207 634 \$	13 025 099 \$		(873 714)	(989 633)
Actif net attribuable aux porteurs de parts par part	38,49 \$	38,41 \$	Augmentation (diminution) de la trésorerie	-	-
			Trésorerie au début de l'exercice	-	-
			Trésorerie à la fin de l'exercice	- \$	- \$
État du résultat global			Autres frais assumés par le gestionnaire (note 8)		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014	Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Revenus			Ventes et rachats de parts (note 9)		
Distribution du fonds sous-jacent	631 052 \$	825 124 \$	Parts émises	17 243	20 230
Profit réalisé à la vente de placements	160 579	170 715	Produit de l'émission de parts	684 140 \$	808 720 \$
Augmentation (diminution) de la plus-value latente des placements	(399 545)	408 456	Parts rachetées	39 240	48 434
	392 086	1 404 295	Montants payés au rachat	1 557 854 \$	1 798 353 \$
Charges			Autres frais administratifs		
Frais de gestion	334 261	335 674	Autres frais administratifs	1 576 \$	3 881 \$
Autres frais administratifs	1 576	3 881	RF ¹	2,66 %	2,61 %
	335 837	339 555	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (note 10)		
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	56 249 \$	1 064 740 \$	Niveau 1	12 213 757 \$	13 031 587 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts par part	0,18 \$	3,01 \$	Tableau des actifs investis		
			Fonds équilibré RBC, série O		
			Nombre de parts	837 178	873 929
			Coût	11 321 404 \$	11 739 688 \$
			% détenu dans le fonds	23,7471 %	27,6937 %
			Juste valeur	12 213 757 \$	13 031 587 \$
			Juste valeur par part	14,59 \$	14,91 \$
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts					
Pour les exercices clos les 31 décembre	2015	2014			
Actif net au début de l'exercice	13 025 099 \$	12 949 992 \$			
Dépôts de primes	684 140	808 720			
Bénéfice net attribuable aux porteurs de parts	56 249	1 064 740			
	13 765 488	14 823 452			
Retraits	1 557 854	1 798 353			
Actif net à la fin de l'exercice	12 207 634 \$	13 025 099 \$			
Nombre de parts en circulation	317 139	339 136			

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds équilibré RBC Vie (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Fonds d'actions de marchés émergents RBC	4,4	Société Financière Manuvie	1,0
Banque Royale du Canada	2,5	Province du Manitoba, 6,500 %, 22 sept. 2017	1,0
La Banque Toronto-Dominion	2,4	Province de l'Ontario, 2,100 %, 8 sept. 2018	0,9
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,6	Canadian Natural Resources Ltd.	0,9
Suncor Énergie Inc.	1,6	Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,350 %, 15 déc. 2020	0,9
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	1,4	Enbridge Inc.	0,9
Province de l'Ontario, 4,650 %, 2 juin 2041	1,3	Hydro-Québec, 6,500 %, 15 fév. 2035	0,8
Province de l'Ontario, 2,850 %, 2 juin 2023	1,3	Province de l'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2025	0,8
Province de l'Ontario, 3,150 %, 2 juin 2022	1,2	Province de l'Ontario, 4,700 %, 2 juin 2037	0,8
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	0,8
Banque de Montréal	1,1	Province de l'Ontario, 3,450 %, 2 juin 2045	0,8
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	1,1	Province de Québec, 3,000 %, 1 ^{er} sept. 2023	0,8
Province de l'Ontario, 4,600 %, 2 juin 2039	1,0	% total des 25 principaux titres	32,5

Points saillants financiers (non audité)

Le tableau suivant présente les principales informations financières sur le fonds et a pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts	38,49 \$	38,41 \$	35,25 \$	32,37 \$	30,34 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts (en milliers de dollars)	12 208 \$	13 025 \$	12 950 \$	12 630 \$	12 842 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	56 \$	1 065 \$	1 068 \$	698 \$	(489) \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	684 \$	809 \$	818 \$	1 028 \$	1 064 \$
Retraits (en milliers de dollars)	1 558 \$	1 798 \$	1 566 \$	1 938 \$	2 233 \$
Nombre de parts en circulation	317 139	339 136	367 340	390 209	423 256
Ratio des frais de gestion ¹	2,66 %	2,61 %	2,57 %	2,43 %	2,45 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	42,78 %	60,51 %	70,00 %	81,81 %	102,06 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³ Les points saillants financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 sont fondés sur les PCGR du Canada.

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Notes annexes

31 décembre 2015

1. LES FONDS

Les Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, Westbury Compagnie d'Assurance-Vie, et ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (« Fonds d'accroissement variable ») créé le 15 décembre 1989

Fonds d'obligations RBC Vie (« Fonds d'obligations ») créé le 1^{er} mai 1991

Fonds équilibré RBC Vie (« Fonds équilibré ») créé le 1^{er} mai 1991

Dans les présents états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ». Les fonds investissent dans des fonds communs de placement gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), une partie liée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, est le gestionnaire des fonds (le « gestionnaire ») et la seule émettrice des contrats d'assurance variables individuels en vertu desquels les placements sont effectués dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA, une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (« RBC »). Toutes les opérations de placement dans les fonds communs de placement sous-jacents correspondants, gérés par RBC GMA, sont comptabilisées au cours de marché. Le siège social du gestionnaire est situé au 6880 Financial Dr., Mississauga (Ontario) Canada L5N 7Y5.

Les fonds versent des frais de gestion à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il est présenté dans l'état du résultat global de chaque fonds, et conformément aux informations supplémentaires présentées avec les états financiers.

Les fonds investissent dans des parts de fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA. La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 18 avril 2016.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des fonds.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Placements

La valeur des placements dans les fonds communs sous-jacents est établie chaque jour ouvrable selon la valeur liquidative de clôture. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés au coût moyen.

Les placements sont constatés à leur juste valeur. Les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués chaque jour ouvrable à leur valeur liquidative, telle qu'elle est déclarée par le gestionnaire des fonds. La juste valeur des placements est évaluée au moyen des cours de clôture, selon la même méthode que celle utilisée pour évaluer la valeur liquidative quotidienne par part aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

b) Comptabilisation des revenus

Les distributions faites à partir des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par le fonds commun sous-jacent.

c) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part est calculée en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

d) Bénéfice net par part

Le bénéfice net par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen de parts en circulation à la fin de l'exercice.

e) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux IFRS, comprennent des estimations et des hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des revenus et des charges. Les estimations les plus importantes concernent l'évaluation des placements à la juste valeur. Néanmoins, tous les placements sont de niveau 1 (se reporter à la note 10). Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Frais imputables aux fonds

Chaque fonds est responsable du paiement des frais et des honoraires ayant trait à l'exploitation du fonds en question. Ces frais et honoraires, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comprennent les frais de garde et de gestion, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects. Comme les fonds investissent seulement dans les parts des fonds communs de placement sous-jacents, ils n'ont pas à payer de coûts de transaction liés à l'achat, à la vente ou au rachat de parts.

g) Impôt sur le résultat

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leur bénéfice aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur bénéfice net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placement. Le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds aux 31 décembre 2015 et 2014 et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds communs de placement sous-jacents et, par conséquent, les informations à fournir quantitatives et qualitatives relatives au risque des fonds communs de placement sous-jacents, exigées selon IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ne sont pas présentées. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds commun de placement sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers des fonds communs de placement sous-jacents qui ont été déposés sur SEDAR.

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire des fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placement en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et les gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (notation plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (notation plus élevée). Une révision à la baisse de la notation d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la valeur de marché d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible notation ou sans notation offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la notation est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte importante. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme. Il y a un risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les fonds communs de placement sous-jacents n'ont acheté et vendu des placements que par l'intermédiaire de courtiers qui sont des contreparties approuvées par RBC, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

b) Risque de change

Les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devise et de recevoir une contrepartie en devise au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. Par contre, un fonds peut également profiter des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change peut avoir pour effet d'accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Les fonds communs de placement sous-jacents peuvent couvrir (se protéger contre) le risque de fluctuation des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, étant donné que les fonds ont investi uniquement dans des fonds communs de placement sous-jacents libellés en dollars canadiens, les fonds n'étaient pas exposés directement au risque de change.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêt tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature afin d'indiquer quels fonds communs de placement sous-jacents investissent dans des instruments financiers portant intérêt.

d) Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec laquelle un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds commun de placement sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'actif des fonds se composait de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. Une date d'évaluation survient chaque jour au cours duquel la principale Bourse est ouverte aux fins de négociation et au cours duquel on peut déterminer la valeur de l'actif du fonds pertinent. La Bourse de Toronto est actuellement la principale Bourse servant à établir les dates d'évaluation.

e) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les fonds étaient exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds » permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC GMA. Dans le cadre du processus de sélection de fonds pour les fonds, la gamme actuelle des fonds communs de placement est examinée au moins une fois par an par la Compagnie d'assurance vie RBC afin de cerner d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement qualitatives comme quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Dans le cadre du processus de contrôle préalable continu, les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents doivent vérifier que les fonds ont respecté les politiques de placement des fonds et que les fonds communs de placement sous-jacents sont gérés conformément aux objectifs et aux stratégies de placement définis dans les notices explicatives des fonds. La notice explicative présente également en détail les risques précis auxquels les fonds communs de placement sous-jacents peuvent être exposés. Ces risques surviennent principalement lorsque la valeur des placements subit l'incidence des variations des économies nationale et mondiale, notamment sur le plan des taux d'intérêt, des taux de change, des marchés financiers et des événements relatifs à certaines entreprises. Le gestionnaire des fonds communs de placement sous-jacents a élaboré des politiques et des procédures afin de gérer les risques particuliers des fonds. La Compagnie d'assurance vie RBC examine régulièrement les portefeuilles des fonds pour s'assurer que la composition de l'actif et la pondération actuelles continuent à satisfaire aux besoins actuels et futurs des fonds.

6. GESTION DU CAPITAL

Les fonds ne sont soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Les fluctuations pertinentes du capital sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Pour gérer les risques, le gestionnaire des fonds suit également les directives internes, en plus de maintenir une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveiller la conformité avec les stratégies de placement des fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En contrepartie de ses services de gestion et de ses conseils de placement, la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, a droit à des frais de gestion. Le montant maximal des frais de gestion, avant la taxe de vente harmonisée (« TVH »), est calculé en fonction des pourcentages annuels suivants, appliqués chaque semaine aux valeurs liquidatives respectives des fonds.

Fonds d'accroissement variable	Jusqu'à 2,275 %
Fonds d'obligations	Jusqu'à 1,900 %
Fonds équilibré	Jusqu'à 2,275 %

Les ratios des frais de gestion des fonds sont fondés sur les charges imputées directement aux fonds (autres que les commissions de courtage et les impôts relatifs aux opérations sur titres) plus, s'il y a lieu, les charges des fonds sous-jacents, calculées sur une base moyenne pondérée selon la pondération des fonds sous-jacents, et sont exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne annuelle calculée pour l'émission des parts des fonds. Les frais de garde, les honoraires d'audit, les intérêts et les frais bancaires sont payables par les fonds.

Les frais de gestion et autres frais administratifs imputés aux fonds sont assujettis à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et à la TVH. Selon les règles et les directives publiées par le ministère des Finances, le taux de TPS/TVH effectif tiendra compte des taux de taxation en vigueur dans les provinces ou territoires de résidence des porteurs de parts des fonds. Comme chaque fonds comptera des porteurs de parts dans plus d'une province ou d'un territoire, le taux combiné correspondra à une moyenne pondérée établie en fonction du taux de taxation en vigueur dans l'ensemble de ces provinces et territoires et de la valeur de l'actif des porteurs de parts. Par conséquent, il est probable que le taux combiné soit différent pour chaque fonds.

8. AUTRES FRAIS ASSUMÉS PAR LE GESTIONNAIRE

Outre les frais de gestion et d'assurance, les fonds assument tous les frais d'exploitation et d'administration, y compris les frais juridiques et les honoraires d'audit. Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») correspond au pourcentage que représentent tous les frais payés par le fonds par rapport à la valeur liquidative moyenne du fonds.

La Compagnie d'assurance vie RBC peut assumer une partie des frais des fonds, ou y renoncer, lorsque le total des frais dépasse un certain pourcentage (« plafond du RFG ») de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série de fonds. Dans le cas du fonds du marché monétaire, les frais de gestion peuvent faire l'objet d'une renonciation/réduction lorsque les taux augmentent, conformément aux règles administratives de RBC. RBC peut mettre fin à la renonciation en tout temps, conformément à ses règles administratives. Sont inclus au poste Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC de l'état de la situation financière les soldes des frais assumés par la Compagnie d'assurance vie RBC. Le RFG d'un fonds peut changer sans préavis.

9. VENTES ET RACHATS DE PARTS

Les parts des fonds, qui sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions des contrats d'assurance s'y rattachant, n'ont aucune valeur nominale, et le nombre de parts qui peuvent être émises est illimité. Les parts des fonds sont émises ou rachetées sur une base hebdomadaire à la valeur liquidative par part déterminée après réception de l'ordre d'achat ou de rachat, respectivement, par la Compagnie d'assurance vie RBC.

10. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis conformément à IFRS 13, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minimale, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la part de la direction.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les placements effectués par les fonds dans les fonds communs de placement sous-jacents étaient classés dans le niveau 1.

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, des frais de gestion, qui comprennent des frais d'assurance, ont été payés à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il a été décrit à la note 7, et ceux-ci ont été présentés séparément dans l'état du résultat global de chaque fonds. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les frais de gestion et d'assurance payables à la Compagnie d'assurance vie RBC sont présentés séparément dans l'état de la situation financière de chaque fonds.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les fonds n'ont payé aucuns frais à RBC GMA.